



## L'INFO L.C.V.L.H.B N°1159

*Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur [l'espace partagé LCHB](#).*

**17 SEPTEMBRE 2020**

### **1. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS**

#### **✚ CONVENTION ENTRE CLUBS SAISON 2019/2020**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs du BOURGES HB18 et de l'E VIERZON concernant le Championnat Prénational Féminin.  
L'équipe PNF s'appellera **BOURGES HB 18/E VIERZON**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs du CO VERNUILLET et du DREUX AC concernant le Championnat Prénational Masculin.  
L'équipe PNM s'appellera **DACOV HB1**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable au renouvellement de la convention entre les clubs du DREUX AC et du CO VERNUILLET concernant le Championnat Honneur Régional Masculin.  
L'équipe R3M PB s'appellera **DACOV HB2**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du DREUX AC et du CO VERNUILLET concernant le Championnat Territorial U15 Féminins Niveau 1.  
L'équipe U15F Niv.1 s'appellera **DACOV HB1**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du CO VERNUILLET et du DREUX AC concernant le Championnat Territorial U15 Masculins Niveau 1  
L'équipe U15M Niv.1 s'appellera **DACOV HB1**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du DREUX AC et du CO VERNUILLET concernant le Championnat Territorial U18 Masculins Niveau 1.  
L'équipe U18M Niv 1 s'appellera **DACOV HB1**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du CHB AUNEAU, ES NOGENT LE ROI ET A EPERNON concernant le Championnat Territorial U 15 Féminins Niveau 1.  
L'équipe U15F Niv 1 s'appellera **PORTES EURELIENNES HB1**

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du BOURGES HB18 et de l'E VIERZON concernant le Championnat Territorial U18 Masculins Niv 1.  
L'équipe U18M Niv1 s'appellera **BOURGES HB18/E VIERZON**.

#### **✚ QUELQUES RAPPELS**

##### **RAPPEL ! INFORMATIONS IMPORTANTES GEST'HAND**

En cas de modification d'une conclusion de match non validée, il n'est pas nécessaire de passer par «REPORT», les clubs ont toute latitude pour la rectifier et doivent en informer leur adversaire.

En cas de modification d'une conclusion «validée» (jour, horaire, lieu) et avant toute manipulation dans GESTHAND, un accord préalable du club adverse est obligatoire.

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match «aller et retour».

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans Gest'Hand afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis**. Respectez également le délai d'enregistrement des conclusions de match.

\*\*\*\*\*

##### **RAPPEL ! DEROULEMENT DES RENCONTRES ARTICLE 8A DU REGLEMENT GENERAL DE LA LCVLHB**

###### **ART. 8 : DEROULEMENT DES RENCONTRES**

A. Equipement des joueurs :

1) - **Couleurs** : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontre saisies dans Gest'Hand. Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, **le club visiteur doit changer de maillots**.

## RAPPEL ! CLUB SOUS CONVENTION PROCEDURE INFORMATIQUE DE SAISIE ET VALIDATION DES LISTES DANS GEST'HAND

### Conventions entre clubs

La procédure est identique à celle de 2019-2020 :- les clubs peuvent saisir, dans leurs listes, des joueurs et/ou officiels dont les demandes de licences ont été validées mais sans que ces licences soient forcément déjà qualifiées,

- les listes ne sont plus désormais validées que par les clubs eux-mêmes,
- seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs,
- l'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour du match).

### ATTENTION INFORMATIONS IMPORTANTES GEST'HAND

Un message d'alerte doit apparaître sur l'almanach dynamique du club porteur (XXX) lorsque la convention sera créée afin de saisir les listes des joueurs(ses) (30 noms maximum) et d'officiels (20 noms maximum). Ces listes peuvent être complétées en cours de saison, dans la limite du nombre maximum fixé. Elles ne peuvent pas être modifiées. (cf. Article 25 des règlements généraux FFHB).

\*\*\*\*\*

## RAPPEL ! OFFICIELS DE BANC OU DE TABLE ARTICLE 8D PARU DANS LE BULLETIN DE DEBUT DE SAISON

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

### **Divisions N3 Féminine Pré-nationales Masculine et Féminine :**

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 89 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table** (licencié et majeur) qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronomètreur et les Arbitres dans leurs missions.

### **Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :**

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 89 des Règlements Généraux de la FFHB.

▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronomètreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.

▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un Secrétaire licencié et majeur.

### **Jeunes Niveau 1 Moins de 18 Ans à Moins de 11 Ans Masculins et Féminins :**

▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 89 des Règlements Généraux de la FFHB.

**Absence** : toute absence de Responsable de salle et de Chronomètreur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).**

\*\*\*\*\*

## RAPPEL ! DATE DE QUALIFICATION POUR PARTICIPER A UNE RENCONTRE

Attention : La date de qualification à considérer pour participer à une rencontre est la date inscrite sur la licence.

Par conséquent, si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saura être considéré comme qualifié dès le samedi et ne pourra pas participer à un match le samedi sous peine de voir ce match déclaré perdu par pénalité pour son équipe.

\*\*\*\*\*

## RAPPEL REGLEMENT FFHB – ART 98.6.2 – EQUIPE SE PRESENTANT SANS OFFICIEL

**Si une équipe se présente sans officiel**, celle-ci aura l'obligation de proposer **son capitaine comme joueur officiel responsable**. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.

Ces dispositions ne concernent pas **les catégories jeunes** pour lesquelles **chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur**.

\*\*\*\*\*

## RAPPEL ! FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

▶ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications de joueurs(euses).

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Pensez à utiliser le bouton vert de contrôle pour détecter les anomalies avant et après la rencontre.

▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match sous peine de sanction. Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes, seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs. **L'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour de match).**

► **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

**Le support Gesthand et l'utilisation de ticket :** Pour rappel, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur la page d'accueil du site FFHandball. Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées. Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique : pour cela il convient de consulter les guides utilisateurs Gesthand disponibles en ligne).

## ✚ NOUVEAU CHAMPIONNAT R2F SAISON 20/21

### (05) EXCELLENCE REGIONALE FEMININE - F540001001 Poule Unique

#### Equipes Engagées

1 – SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	5 – HC BLAISOIS
2 – JARGEAU S	6 – O MEHUN
3 – AC ISSOUDUN 2	7 – USM MONTARGIS 2
4 – US ORLEANS	8 – ECO ST HILAIRE

#### Nouveau Calendrier des Rencontres au 15/09/20

<b>ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 8 - WE DU 12/13 DECEMBRE 2020</b>	
ECO ST HILAIRE - SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	USM MONTARGIS 2 - JARGEAU S
AC ISSOUDUN 2 - O MEHUN	HC BLAISOIS - US ORLEANS
<b>ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 9 - WE DU 16/17 JANVIER 2021</b>	
SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 - USM MONTARGIS 2	O MEHUN - ECO ST HILAIRE
JARGEAU S - HC BLAISOIS	US ORLEANS - AC ISSOUDUN 2
<b>ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 07/08 NOVEMBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 10 - WE DU 23/24 JANVIER 2021</b>	
SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 - O MEHUN	HC BLAISOIS - USM MONTARGIS 2
ECO ST HILAIRE - US ORLEANS	AC ISSOUDUN 2 - JARGEAU S
<b>ALLER : JOURNÉE 4 - WE DU 14/15 NOVEMBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 11 - WE DU 30/31 JANVIER 2021</b>	
HC BLAISOIS - SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	US ORLEANS - O MEHUN
USM MONTARGIS 2 - AC ISSOUDUN 2	JARGEAU S - ECO ST HILAIRE
<b>ALLER : JOURNÉE 5 - WE DU 21/22 NOVEMBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 12 - WE DU 06/07 FEVRIER 2021</b>	
SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 - US ORLEANS	AC ISSOUDUN 2 - HC BLAISOIS
O MEHUN - JARGEAU S	ECO ST HILAIRE - USM MONTARGIS 2
<b>ALLER : JOURNÉE 6 - WE DU 28/29 NOVEMBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 13 - WE DU 13/14 FEVRIER 2021</b>	
AC ISSOUDUN 2 - SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	JARGEAU S - US ORLEANS
HC BLAISOIS - ECO ST HILAIRE	USM MONTARGIS 2 - O MEHUN
<b>ALLER : JOURNÉE 7 - WE DU 05/06 DECEMBRE 2020</b>	
<b>RETOUR : JOURNÉE 14 - WE DU 13/14 MARS 2021</b>	
SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 - JARGEAU S	ECO ST HILAIRE - AC ISSOUDUN 2
US ORLEANS - USM MONTARGIS 2	O MEHUN - HC BLAISOIS

#### Additif au Règlement R2F :

- Formule de l'épreuve : 4En (R2F) : à 8 équipes à 1<sup>ère</sup> phase en 1 poule de 8 en match A/R soit 14 matchs et formule de la 2<sup>ème</sup> phase 2 poules de 4 avec une poule haute composée des 4 premières équipes de la 1<sup>ère</sup> phase et une poule basse composée des équipes classées de 5 à 8 de la 1<sup>ère</sup> phase : match A/R soit 6 matchs.

#### Accession/Relégation :

4Si possibilité d'organiser uniquement la 1<sup>ère</sup> phase ou de ne pas achever la 2<sup>ème</sup> phase : prise en compte des résultats de la 1<sup>ère</sup> phase.

4Si possibilité d'organiser les 2 phases à son terme : prise en compte des résultats de la 2<sup>ème</sup> phase uniquement et classements de la 2<sup>ème</sup> phase.

Pour les accessions se reporter au schéma général en fonction des scénarios.

Pour les relégations, une seule descente sera actée quels que soient les scénarios.

## 2. INFOS F.F.H.B.

### ✚ COUPE DE FRANCE REGIONALE MASCULINE ET FEMININE

Le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France Régionale Masculine et Féminine aura lieu le week-end du **24/25 OCTOBRE 2020**. Pour information le 2<sup>ème</sup> tour est prévu le week-end du 19/20 Décembre 2020. Ce calendrier est susceptible de modifications en fonction des conditions sanitaires.

**TIRAGE DE LA COUPE DE FRANCE MASCULINE**

Secteur	N° Tournoi	N° Equipe	Nom du club
<b>SECTEUR 3</b>	<b>Tournoi 1</b> 24/10/20 Dès 17 H 30	<b>1 (club hôte)</b>	<b>AS LA SOUTERRAINE HANDBALL</b>
		2	ASPTT CHATEAUROUX
		3	BIARD HBC
		4	AC ISSOUDUN
	<b>Tournoi 2</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>CSC LE MANS</b>
		2	CHAMBRAY THB
		3	FJ CHAMPHOL
		4	HBC TOURY
	<b>Tournoi 3</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>AMHANDA</b>
		2	ESCALE ORLEANS
		3	MSD CHARTRES
		4	AS CLAMECYCOISE
	<b>Tournoi 4</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>EB ARDENTES</b>
		2	E VIERZON
		3	US SELLOISE
		4	SUD NIVERNAIS DECIZE HB
	<b>Tournoi 5</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>BOURGES HB 18</b>
		2	ASA VAUZELLES
		3	ECO ST HILAIRE
		4	US ARGENTON
	<b>Tournoi 7</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>US ST FLORENT</b>
		2	VAL D'AUBOIS
		3	US LA FERTE
		4	US ORLEANS
	<b>Tournoi 8</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>JS BOULLERET</b>
		2	S ST DOULCHARD
		3	JARDEAU S
		4	HBC CHATEAU-RENDAR
	<b>Tournoi 9</b> 25/10/20 Dès 13 H 00	<b>1 (club hôte)</b>	<b>US VENDOME</b>
		2	AAEEC PONTS DE CE
		3	SMOC ST JEAN DE BRAYE
		4	A EPERNON
	<b>Tournoi 10</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>JS ALLONNES</b>
		2	ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72
		3	AZAY VERETZ
		4	AST CHATEAUNEUF
	<b>Tournoi 12</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>CIVRAY US HB</b>
		2	TERRITOIRE AUXANCE ET CLAIN HB
		3	HBC CHATELLERAULT
		4	US JOUE LES TOURS
	<b>Tournoi 15</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>O MEHUN</b>
		2	HC BLAISOIS
		3	OUZOUER SUR LOIRE
		4	EXEMPT
	<b>Tournoi 16</b> 24/10/20 Dès 18 H 00	<b>1 (club hôte)</b>	<b>TOURS HB 37</b>
		2	LUDOIS
		3	HB VIVONNE/ITEUIL
		4	EXEMPT

\*\*\*\*\*

**TIRAGE DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE**

Secteur	N° Tournoi	N° Equipe	Nom du club
<b>SECTEUR 3</b>	<b>Tournoi 1</b> 25/10/20 Dès 13 H 00	<b>1 (club hôte)</b>	<b>HB BLAISOIS</b>
		2	AZAY VERETZ
		3	ECO ST HILAIRE
		4	ESCALE ORLEANS
	<b>Tournoi 2</b>	<b>1 (club hôte)</b>	HC TOURY retrait le 18/08
		2	CHB AUNEAU
		3	JARDEAU S
	<b>Tournoi 5</b> 24/10/20 Dès 18 H 00	<b>1 (club hôte)</b>	<b>VAL D'AUBOIS</b>
		2	BOURGES HB 18
		3	AC ISSOUDUN
		4	EXEMPT
	<b>Tournoi 6</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>O MEHUN</b>
		2	US SELLOISE
		3	ASPTT CHATEAUROUX
		4	EXEMPT

<b>Tournoi 8</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>ST AVERTIN S</b>
	2	SAUMUR DOUE HB
	3	BEAUGENCY HB retrait le 30/08
	4	EXEMPT
<b>Tournoi 13</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>HANDBALL CLUB AUTHION</b>
	2	US MONTREUIL JUIGNE HB
	3	AS PAYS DE RACAN retrait le 26/08
	4	EXEMPT
<b>Tournoi 14</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>CSC LE MANS</b>
	2	HBC DU PAYS DE SILLE
	3	DREUX AC
	4	EXEMPT
<b>Tournoi 15</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>HBC VALLEE D'AVRE</b>
	2	MSD CHARTRES
	3	HBC MAMERS
	4	EXEMPT
<b>Tournoi 16</b>	<b>1 (club hôte)</b>	<b>US ORLEANS</b>
	2	AS TRAINOU
	3	SMOC ST JEAN DE BRAYE
	4	EXEMPT

#### **RAPPEL :**

► Les joueurs et joueuses de 15 et 16 ans (2005 et 2004) ne sont pas autorisés (es) à participer à cette compétition (même si autorisés (es) en championnat). En cas de non-respect, match perdu par pénalité.

### **✚ POSSIBILITE DE SURCLASSEMENT 2006 LISTEE ACCESSION EN -18 ANS TERRITORIAL**

La proposition validée par le bureau directeur du 15 mai 2020 (cf procès-verbal en ligne), relative aux joueuses de 14 ans inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'Accession, a été adoptée par le conseil d'administration du 27 mai 2020 (cf procès-verbal en ligne, résolution n°7, et Handinfos n° 1073) et ratifiée par l'assemblée générale du 28 juin 2020 (cf procès-verbal en ligne, vote n° 10, et Handinfos n° 1078).

Cette modification réglementaire est donc d'application effective puisque publiée (donc pas de souci en ce qui concerne les assurances et les éventuelles contestations). Mais elle n'a pas été intégrée à ce jour dans les textes réglementaires en ligne. Il convient donc de mettre à jour l'article 36.2.4 comme suit :

#### **36.2.4**

##### **b) Filière féminine du PPF**

##### **Joueuses en site d'accession :**

- *Joueuses de 13 ans*

Les joueuses de 13 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'Accession, sont autorisées à évoluer dans les compétitions nationales ou territoriales « moins de 17 ans ».

- *Joueuses de 14 ans*

Les joueuses de 14 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'Accession, sont autorisées à évoluer dans les compétitions territoriales « moins de 18 ans ».

- *Joueuses de 15 ans*

Les joueuses de 15 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'Accession, sont autorisées à évoluer en compétitions nationales et de plus haut niveau territorial « plus de 16 ans ».

Cette autorisation est maintenue la saison suivante pour les joueuses qui ne seront pas inscrites sur les listes des pôles Espoirs en site d'Excellence.

### **3. DIVERS**

#### **✚ PROTOCOLE SANITAIRE DE L'USM MONTARGIS POUR TOUTES LES EQUIPES VISITEUSES**

Veillez trouver ci-dessous les mesures sanitaires à respecter lors de vos déplacements à Montargis

Objet : A l'attention des clubs visiteurs de l'USM Montargis Handball

Mmes et Ms les dirigeants

L'USM Montargis Handball a instauré un protocole sanitaire pour tous les matchs se déroulant au complexe sportif du Puiseaux

Celui-ci repose sur plusieurs points :

Pour les joueuses : obligation du port du masque dès l'entrée dans l'enceinte jusqu'au moment de l'échauffement + match.

Vestiaires autorisés en respectant les distanciations, pas plus de 7 par vestiaires avec port du masque obligatoire, douches autorisées (3 aux maximums dans les douches collectives + 2 douches individuelles). Avant votre sortie des vestiaires si autre match suit le vôtre, il sera demandé à l'un de vos dirigeants de désinfecter les bancs, portes manteaux ainsi que les poignées de portes de votre vestiaire. (Désinfectant fourni par l'USMM et à redonner après la désinfection)

Pour ce qui est de vos éventuels supporters : Port du masque obligatoire dès l'entrée et lors de toute la rencontre en respectant une distanciation d'un siège sur deux dans les tribunes, avec obligation de fournir vos coordonnées (nom, prénom, n° de téléphone) à un responsable de notre club, qui seront notés sur un cahier destiné à être remis à l'ARS en cas de besoin.

Nous comprenons bien que cela comporte beaucoup de contraintes, mais cela doit être scrupuleusement appliqué afin de permettre le bon déroulement de tous les championnats (en cas de non-respect de certaines de ces règles, des mesures plus contraignantes pourraient être appliquées par la ville de Montargis EX : fermetures des vestiaires, et risque de matchs à huis clos)

Sportivement

Le Bureau Directeur de l'USM Montargis Handball